



Discours du budget 2018

Un budget structurant pour l'avenir

Séance extraordinaire du 18 décembre 2017

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Chers collègues du conseil municipal,

C'est avec une grande fierté que le conseil municipal et moi nous nous retrouvons ici ce soir pour vous présenter le budget 2018. Cet exercice marque le début de mon deuxième mandat à titre de maire de la Ville de La Prairie. Cette confiance exprimée par la population à l'égard de mon équipe témoigne de son adhésion à notre vision d'une ville tournée vers l'avenir et où la famille occupe une place prépondérante.

Les défis sont grands et soyez assurés que nous mettons toutes nos énergies et notre passion pour offrir aux Laprairiennes et aux Laprairiens un milieu de vie durable.

Le 2 octobre dernier, je vous ai présenté le rapport du maire sur la situation financière 2017 de la Ville. Il importe de rappeler que cet exercice n'est plus une obligation légale. Pour le conseil municipal, il était impératif de continuer à offrir une gouvernance ouverte et transparente en informant adéquatement la population de la santé financière de la Municipalité.

De plus, vous avez reçu dernièrement le bulletin *Communic-action* où est intégré le cahier spécial *l'Instigateur* qui résume les principales réalisations de l'année 2017.

L'exercice budgétaire exige un juste équilibre entre les besoins et notre capacité de payer. Contrairement aux paliers gouvernementaux provincial et fédéral, nous avons l'obligation d'adopter un budget équilibré.

Pour ce faire, nous continuons à suivre nos objectifs budgétaires, à savoir :

- maintenir un taux de taxation sous la moyenne des villes du Québec;
- maintenir, voire améliorer, le niveau de service et la qualité des divers aménagements et infrastructures;
- suivre le plan stratégique financier établi en vue de mieux gérer nos actions et les impacts de celles-ci sur les finances municipales :

- planification de nos actions;
 - équité dans le temps;
 - appariement dans le temps à la vie utile des biens;
 - programme d'entretien adéquat;
 - principe d'utilisateur-payeur;
 - projets de développement doivent assumer leurs propres coûts (plus-value);
- s'assurer de soutenir la croissance économique de notre ville de manière à réduire le fardeau fiscal des citoyens par le développement résidentiel, commercial et industriel et cela, dans le respect de l'environnement;
 - poursuivre nos démarches dans le but de maximiser l'obtention de subventions des gouvernements provincial et fédéral pour nos infrastructures;
 - respecter le cadre financier du programme triennal en immobilisations (projets majeurs);
 - intensifier les mesures axées sur le développement durable (achats, produits, méthodes, récupération, etc.).

LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Tout comme dans l'élaboration du budget familial, la Ville doit prendre en compte les différents éléments et tendances qui peuvent avoir une incidence sur l'exercice budgétaire.

- **En 2017, le marché immobilier dans la grande région de Montréal a atteint des sommets, soit une performance dépassant ce qui avait été estimé.**

En effet, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), l'activité économique du Québec a connu une croissance plus forte que prévu depuis le début de 2017. L'économie montréalaise en a largement profité dont notamment, par une hausse prononcée du marché de l'emploi. Pour La Prairie, cette vitalité s'est traduite tant au niveau des nouvelles constructions que dans le marché de la revente.

- **En 2018, les prévisions tendent vers un dynamisme qui se maintient, mais avec une croissance moins élevée qu'en 2017.**

Cette tendance est aussi vraie dans les mises en chantier de nouvelles constructions, que la rénovation et le marché de la revente.

Toutefois, nous devons rester prudents, car certains facteurs pourraient affecter à la baisse la croissance estimée. Pensons à une hausse plus forte que prévu des taux d'intérêt, à l'incertitude des termes d'échange avec les États-Unis et aux mesures de resserrements hypothécaires.

Comme une Municipalité se doit de présenter un budget équilibré, nous devons être prudents dans nos prévisions.

- **L'annonce de nouvelles subventions pour le maintien et la mise aux normes de nos infrastructures** exige de nous assurer d'avoir les disponibilités financières afin d'en profiter pleinement.

À ce titre, nous avons été prévoyants, car nos installations majeures en ce domaine, soit nos usines pour le traitement et l'assainissement des eaux répondent au-delà des normes en la matière tout en nous permettant une croissance. Ce constat fait, nous pourrions au cours des prochaines années, nous concentrer à la revitalisation de nos rues, de nos immeubles et de nos réseaux d'aqueduc et d'égouts.

- **La recherche d'une diversification de l'assiette fiscale doit se poursuivre** afin de soulager la part des contribuables.

Tant le projet *Symbiocité La Prairie* que le projet commercial *Destination La Prairie* de Devimco et le projet TOD *La Prairie-sur-le-Parc*, nous permettent d'avoir de nouveaux revenus supérieurs aux coûts d'exploitation et d'investissement requis par la Ville. Cette plus-value, au cours des prochaines années, nous offre la possibilité de mieux absorber nos hausses de dépenses tout en nous permettant d'investir dans nos projets structurants.

- **La gestion rigoureuse de notre dette** nous a laissé l'opportunité d'investir dans des projets majeurs. Pensons à l'agrandissement et à la rénovation du Centre multifonctionnel Guy-Dupré, au nouvel aréna, à l'aménagement dans nos parcs et à nos infrastructures.

Certes, au cours des prochaines années, notre dette va augmenter, mais nous poursuivrons nos efforts de contrôle de cette dernière. Rappelons que notre dette à long terme a longtemps été en deçà de la moyenne des autres villes. Le conseil municipal a fait le choix d'investir dans sa communauté tout en profitant des faibles taux d'intérêt. Cette volonté se traduit dans notre plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 où plusieurs investissements sont prévus. Or, ceux-ci seront moindres qu'en 2017 pour nous permettre de mieux absorber la hausse de notre taux d'endettement.

- **La marge de nos excédents, c'est-à-dire nos surplus budgétaires, est limitée à court terme.**

En fonction du profil financier 2016, notre excédent accumulé sur les revenus de fonctionnement était de 36 %, soit nettement au-dessus de la moyenne des villes. En 2017, il passe à 22 %, ce qui correspond davantage à la moyenne des municipalités.

Tel que nous l'avions mentionné dans les budgets précédents, une partie des surplus nous a permis de payer comptant des projets d'immobilisations et, par conséquent, limité la hausse de notre taux d'endettement.

Une autre partie de nos excédents est utilisée pour équilibrer le budget. En 2017, nous avons utilisé une somme exceptionnelle de près de 2,155 M\$ à cette fin, pour couvrir notamment des dépenses non récurrentes telles que le 350^e anniversaire, les élections et des études spécifiques. Cette démarche nous permet également de faire bénéficier directement les contribuables des excédents obtenus au cours des années tout en minimisant la hausse des taxes.

La marge de nos excédents devrait s'améliorer en 2018. Cette opportunité nous permettrait de diminuer les impacts financiers d'investissements majeurs à court terme notamment pour la construction d'une usine régionale de biométhanisation, la mise en place d'un écocentre et d'une troisième collecte pour les résidus verts et de table.

- **L'incertitude concernant la nouvelle gouvernance au niveau du transport collectif dans la grande région de Montréal demeure.**

L'organisme régional, le Réseau de transport métropolitain (RTM), est venu remplacer tous les Conseils intermunicipaux de transport (CIT) et Organismes municipaux et intermunicipaux de transport (OMIT) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Avec trois autres maires, j'ai l'opportunité de représenter les élus de la Couronne Sud de Montréal auprès de ce nouvel organisme.

Vous connaissez mon intérêt marqué pour offrir un service de transport collectif de qualité. Mon implication au sein du RTM s'avère primordiale afin de nous assurer que le développement de ce nouvel organisme tienne compte des préoccupations et des besoins de la clientèle. Considérant l'arrivée du nouveau Réseau électrique métropolitain (REM), cette implication est d'autant plus primordiale puisque la Rive-Sud sera la première à en bénéficier et tout particulièrement la ville de La Prairie en raison de sa proximité. Plus précisément à La Prairie, de nouvelles mesures ont déjà été mises en place ou sont amorcées :

- l'ajout de divers départs et des réajustements dans les circuits d'autobus;
- l'amélioration du réseau local les soirs et week-ends. Notons que ce service est gratuit;
- la desserte en transport collectif dans le nouvel ensemble résidentiel *Symbiocité La Prairie*;
- la modification du réseau de transport local afin de desservir directement le Centre multifonctionnel Guy-Dupré;
- l'ajout de 70 places temporaires aux abords du stationnement incitatif La Prairie;
- l'annonce de l'agrandissement du stationnement incitatif La Prairie en 2018 (220 places seront ajoutées ce qui le portera à 630 places permanentes);
- la mise en place de nouveaux abribus chauffés;
- l'installation d'un abri pour bicyclettes avec un poste de réparation de vélo contribue ainsi à encourager la mobilité active.

- **La contribution de nos ressources humaines et matérielles**

Depuis plusieurs années, le coût de notre administration est en dessous de la moyenne des municipalités de notre groupe de référence. Cette année, nous franchissons le cap des 25 000 habitants. Avec cette nouvelle donnée, la Ville de La Prairie se situerait au troisième rang avec les charges les moins élevées parmi les 26 villes de ce nouveau groupe de référence.

Ce constat nous démontre qu'année après année, notre administration a su contrôler ses dépenses et, par conséquent, a su offrir des taux de taxation très compétitifs. Malgré une croissance annuelle des dépenses supérieures à la moyenne du groupe, nous continuons à proposer des charges fiscales en deçà de la moyenne des municipalités.

En 2017 et 2018, nous avons et allons doter notre administration de nouvelles ressources humaines (12 nouveaux postes), poursuivre nos démarches en vue d'adopter des pratiques plus efficaces en matière d'organisation du travail et nous engager dans des technologies numériques innovantes et ce, pour le grand bénéfice de la population. *Tournée vers l'avenir*, nous devons nous assurer d'avoir les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires afin de relever les défis tout en répondant efficacement aux attentes de notre communauté.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 prévoit des investissements de 50,7 M\$ pour les trois prochaines années.

Les principaux éléments du programme en 2018 se répartissent comme suit :

- 4,9 M\$ pour les infrastructures et la voirie;
- 2,2 M\$ pour les parcs, les espaces verts et l'embellissement;
- 1,1 M\$ pour les bâtiments;
- 1,5 M\$ pour les véhicules, la machinerie et les divers projets.

Plus du tiers des investissements sont financés par des promoteurs ou soutenus par l'obtention de subventions.

Il importe de rappeler que cet outil financier se doit d'être considéré comme un guide des investissements privilégiés par la Ville. Les projets font l'objet d'une analyse détaillée et rigoureuse avant leur réalisation afin de s'assurer qu'ils sont viables et qu'ils respectent notre capacité financière.

De façon plus spécifique, les principaux projets et investissements prévus au cours de la prochaine année sont les suivants :

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

- Finalisation des travaux d'infrastructures de la dernière phase dans le nouveau quartier *Symbiocité La Prairie*, permettant d'offrir une gamme diversifiée de constructions résidentielles contemporaines. Les coûts de ces travaux sont assumés par le promoteur.
- Planification pour la mise en place en 2018 des services municipaux de la phase 1 dans le nouveau quartier TOD *La Prairie-sur-le-Parc*. Les coûts de ces travaux sont assumés par le promoteur.

- Réalisation d'une étude afin de requalifier le boulevard Taschereau et le chemin de Saint-Jean. Cette démarche vise à définir une vision quant au réaménagement de ces deux artères principales de la ville, et ce, tant au niveau des espaces publics qu'au niveau architectural. Un programme de consultation publique est prévu à cet effet.
- Mise en place d'une consultation citoyenne en vue de définir une nouvelle vocation au site de l'ancienne carrière de la briqueterie. La Ville a instauré un moratoire sur tout nouvel usage sur ce site afin de se donner le temps de prendre les meilleures décisions.

La réintégration de cette propriété au cœur de notre communauté se veut un défi de taille et une opportunité à saisir. Cette démarche, je le rappelle, se fera de concert avec la population.

- Élaboration d'une étude en vue de dynamiser notre parc industriel afin de maximiser son potentiel et d'augmenter son employabilité.
- Préparation des plans et des devis en vue de mettre en place un nouveau passage ferroviaire sécuritaire dans l'axe des rues Saint-Henri et des Conseillers. Des mesures de mobilité active sont primordiales dans ce projet.
- Réfection de divers bâtiments municipaux en conformité avec le plan d'entretien.
- Continuité du programme concernant le maintien de la flotte de véhicules.

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

- Remplacement des conduites pluviales sur une partie du boulevard des Prés-Verts et des rues des Pensées, des Orties, des Glaïeuls et des Pivoines.
- Réhabilitation des infrastructures sur diverses rues de la ville :
 - égout sanitaire sur la rue Sainte-Catherine (entre les rues Saint-Paul et Saint-Henri) et sur le chemin de Saint-Jean, entre l'avenue De La Mennais et la voie ferrée;
 - remplacement de la conduite d'aqueduc sur une partie des rues Notre-Dame et Émilie-Gamelin;

- réfection de la chaussée sur la montée Saint-Grégoire.

Lors de ces travaux, la Ville évalue toujours la possibilité d'améliorer la sécurité et la mobilité active.

- Réfection de plusieurs trottoirs et de bordures sur le territoire de la ville.
- Mise en place d'une piste multifonctionnelle dans l'axe de la rue des Papillons afin de rendre plus sécuritaire le lien entre le quartier *Symbiocité La Prairie* et le chemin de Saint-Jean.
- Poursuite du programme de remplacement des lampadaires de rue et de parc.

À cet effet, 25 % des lampadaires sont munis d'ampoules DEL sur tout le territoire. Cela inclut les lampes qui ont été converties et celles installées lors de travaux de construction ou de réfection de rue.

- Poursuite intensive du plan d'action pour contrer l'agrile du frêne avec, plus particulièrement, un programme de plantation d'arbres.

À ce titre, la Municipalité continue son activité de distribution gratuite d'arbres et de plantes aux citoyens.

- Installation de bornes de recharge électrique pour véhicules au Centre multifonctionnel Guy-Dupré et au nouvel aréna.
- Mise aux normes des appareils respiratoires et des pinces de désincarcération du Service de sécurité incendie.
- Poursuite des travaux d'aménagement paysager dans le secteur *Symbiocité La Prairie*.
- Planification de l'implantation d'un écocentre en 2018.
- Mise en place d'une usine de biométhanisation et d'une nouvelle collecte de résidus domestiques, à moyen terme.

SUR LE PLAN SOCIAL

- Rénovation du chalet du parc Optimiste.
- Planification de la transformation d'un terrain de football naturel en surface synthétique pour le football et le soccer au parc Lucie-F.-Roussel.

Cet investissement permettra d'offrir des installations de qualité en tout temps.

- Ouverture de la phase 1 du nouvel aréna municipal.

Il devenait impératif pour la ville de se doter d'un nouvel aréna municipal. Les installations actuelles ont déjà 50 ans. Le bâtiment envisagé sera d'abord pourvu d'une première glace. Toutefois, comme la ville est en croissance, la superficie des installations sera prévue pour accueillir une deuxième glace dans l'avenir, selon les études de rentabilité qui seront effectuées.

Cet aréna quatre saisons est érigé sur un terrain municipal, réservé à cet effet dans le nouveau quartier *Symbiocité La Prairie*. L'ouverture est prévue en septembre 2018 et les installations nous permettront également d'offrir de nouveaux espaces pour tenir des événements.

Les démarches de la Ville se font en respect avec les organisations bénévoles tout en appliquant une gestion prudente et responsable en accord avec la capacité de payer des contribuables.

- Réfection du terrain de football-soccer naturel au parc de la Milice. Ces travaux devenaient nécessaires suite à la construction d'un nouveau terrain synthétique de football et de soccer réalisé par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Des ententes sont prévues pour rendre accessible cette nouvelle installation à nos organismes.

- Planification de la phase II pour améliorer les installations d'accueil des usagers au parc du Bassin-de-La Prairie.
- Amélioration des aires de jeux dans les parcs à des fins sécuritaires.
- Mise en place d'un programme visant à rendre plus sécuritaires des sentiers utilisés notamment par des usagers du transport collectif.
- Remplacement d'enseignes électroniques afin d'améliorer la communication avec la population.

- Mise en place d'un réseau d'accès Internet sans fil gratuit au cœur du Vieux-La Prairie. Ce programme nous permet déjà d'offrir ce service dans sept (7) espaces publics sur le territoire de la ville.
- Ajout d'une patinoire au parc du Rempart dans le Vieux-La Prairie.

SUR LE PLAN CULTUREL ET PATRIMONIAL

- Analyse détaillée pour la mise aux normes de l'immeuble la Maison-à-Tout-le-Monde.

L'état de vétusté du bâtiment et la présence importante d'amiante dans sa structure nous amènent à préciser les coûts à prévoir pour réaliser des travaux d'urgence visant une partie de l'enveloppe de l'immeuble.

- Poursuite du programme de subventions pour la rénovation des bâtiments dans le Vieux-La Prairie.
- Numérisation des documents de la bibliothèque afin de moderniser et faciliter la gestion des emprunts faits par les abonnés.
- Augmentation des heures d'ouverture de la bibliothèque Léo-Lecavalier.
- Mise en place d'un plan d'action en conformité avec notre politique culturelle.

Le plan d'action bénéficie d'un apport financier du ministère de la Culture et des Communications.

- Développement d'une programmation pour le Sentier des arts à la Place du 350^e situé au Centre multifonctionnel Guy-Dupré.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET

Pour l'année 2018, le budget équilibré de la Ville de La Prairie se chiffre à 38,5 M\$ et se répartit comme suit :

- 21,1 M\$ pour les frais d'exploitation, représentant plus de la moitié du budget;
- 11,2 M\$ attribués aux quotes-parts versées aux organismes régionaux et suprarégionaux (CMM, MRC de Roussillon, Régie intermunicipale de police Roussillon, transport collectif, Régie d'assainissement des eaux), soit le tiers du budget;
- 6,2 M\$ pour le service de la dette, c'est-à-dire 16 % du budget.

Globalement, le budget 2018 représente une augmentation totale des charges de 3,4 % par rapport à celles de 2017.

Cette hausse s'explique principalement par :

- une mise à niveau des coûts d'exploitation incluant les salaires de 1,5 %;
- une augmentation des quotes-parts de moins de 1 %;
- une hausse de nos contributions à la dette de 1 %;
- une adaptation de l'organisation municipale, particulièrement au niveau des ressources humaines.

En ce qui concerne nos dépenses de rémunération globale, elles ne représentent que 33 % du budget de 2018. Il importe de rappeler que l'Union des municipalités du Québec citait une étude du ministère du Travail du Québec et de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) datant de 2015, qui établissait à 43 % la part moyenne des budgets municipaux consacrée à la rémunération globale. Depuis plusieurs années, nous avons compressé nos coûts. En 2018, il devenait impératif d'apporter des ajustements aux ressources humaines et matérielles afin de mieux répondre aux besoins d'une ville en croissance.

Par ailleurs, un surplus non affecté de 1 431 000 \$ a été utilisé pour équilibrer le budget. Cette démarche nous permet de faire bénéficier directement les contribuables des excédents obtenus au cours des années tout en minimisant les hausses de taxes.

Enfin, la Ville offrira à ses citoyens une option supplémentaire pour acquitter leur compte de taxes municipales. À compter de 2018, la population aura la possibilité

d'échelonner en 12 versements égaux avec frais, par prélèvement bancaire mensuel préautorisé, le paiement de son compte de taxes. Des informations plus précises seront transmises avec l'envoi du compte de taxes.

LE COMPTE DE TAXES

En accord avec notre engagement, le conseil municipal présente encore cette année un taux de taxation très compétitif.

Les taux du point de vue résidentiel sont donc les suivants :

- 0,68 \$ du 100 \$ pour la taxe foncière générale (hausse de 2 cents du 100 \$ d'évaluation);
- 190 \$ pour la taxe d'eau (maintien);
- 0,23 \$/m³ pour le tarif d'eau traité au niveau de l'assainissement (hausse de 4 cents du m³);
- 96 \$ pour la taxe sur l'assainissement (maintien);
- 156 \$ pour la collecte des déchets (maintien);
- 62 \$ pour la collecte et la gestion des matières recyclables (maintien);
- 18 \$ pour la gestion de l'environnement (maintien);
- 45 \$ pour le propriétaire d'une piscine (maintien).

L'impact pour une résidence moyenne à La Prairie, d'une valeur de 343 300 \$ en 2018, se traduit par une hausse du compte de taxes de 2,5 %, soit 69 \$ de plus pour la même résidence moyenne en 2017. Rappelons que cette hausse minimale couvrira les dépenses d'exploitation.

À cette hausse s'ajoute, pour une résidence moyenne, une taxe pour le fonds de reconstruction de 10 \$ afin d'amener ce fonds à 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation. Ce fonds est dédié à la mise à niveau des infrastructures municipales. Au cours des prochaines années, la croissance de ce fonds représente un défi important, mais hautement stratégique, car il assure graduellement une enveloppe financière en croissance tout en diminuant notre taux d'endettement.

À l'exception des terrains vacants desservis, les autres groupes d'immeubles connaîtront une hausse comparable ou même légèrement plus faible que le pourcentage d'augmentation pour une résidence moyenne à La Prairie.

Pour les terrains vacants desservis, le conseil municipal hausse le taux de taxation de manière plus importante afin de stimuler leur développement. Néanmoins, nous nous sommes assurés de conserver un taux parmi les plus bas des municipalités de la MRC de Roussillon.

Le conseil municipal se dit confiant encore cette année d'atteindre son objectif de maintenir un taux de taxation inférieur à la moyenne des villes.

DES INDICATEURS FINANCIERS PERFORMANTS

Comme chaque année, nous considérons important d'évaluer la situation financière de notre ville par rapport aux autres municipalités. À cet effet, la direction générale des finances municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le Centre sur la productivité et la prospérité (HEC Montréal) démontrent encore cette année l'excellente performance de la Ville de La Prairie par rapport aux différents groupes de municipalités, à savoir :

- classe de population : les municipalités comprenant 10 000 à 24 999 habitants;
- MRC de Roussillon : les 11 municipalités du territoire;
- région administrative : les 177 municipalités de la Montérégie;
- au Québec : toutes les municipalités québécoises.

Les constats qui en ressortent sont éloquentes :

- la charge fiscale moyenne des résidences est en deçà de notre groupe de référence (classe de population), des municipalités de la MRC de Roussillon et du Québec¹;
- le coût des dépenses municipales par habitant est en deçà de notre groupe de référence²;
- pour La Prairie en 2016, les dépenses municipales par habitant étaient de 1 349 \$ comparativement à la moyenne du groupe de 1 782 \$ par habitant. La Ville se situe au 17^e rang sur 59 municipalités du groupe.

En 2018, la population franchira le cap des 25 000 habitants. Nous nous retrouverons dans le groupe des municipalités de 25 000 à 49 000 habitants. En fonction des

¹ Source MAMOT [En ligne] <https://www.mamot.gouv.qc.ca/finances-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/profil-financier/edition-2017/>

² Source : Centre sur la productivité et la prospérité – HEC Montréal [En ligne]. <http://cpp.hec.ca/elections-municipales-2017-bilan-des-administrations-sortantes-> (outils en ligne)

chiffres actuels, nous serions la troisième ville de ce groupe avec le plus faible coût des dépenses municipales par habitant.

Ces derniers chiffres démontrent que la municipalité contrôle ses dépenses année après année et, par conséquent, offre des taux de taxation très compétitifs;

- le coût moyen des services est de 24 % moins cher que les municipalités du même groupe³;
- le taux d'endettement total net à long terme, en fonction de la richesse foncière uniformisée a augmenté, mais se situe sous la moyenne des municipalités de la MRC de Roussillon⁴.

Une mise au point doit être apportée, car le taux indiqué ne représente pas fidèlement la réalité. En effet, comme la Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie (RAEBL) n'a pas eu la confirmation officielle de la subvention pour la mise aux normes de son usine, l'ensemble du coût apparaît dans le budget des cinq (5) Villes touchées. Cette situation est temporaire et devrait se régler au cours de l'année 2018. Par conséquent, nous devrions retrouver un taux d'endettement beaucoup plus bas, car la RAEBL pourra tenir compte officiellement des subventions. Les subventions s'élèvent à 20 M\$ sur un projet de plus de 42 M\$.

³ Ibib

⁴ MAMOT, Op. cit.

CONCLUSION

Ce premier budget marque notre nouveau mandat en tant que représentant de la population. Il démontre notre engagement profond auprès de notre communauté, à savoir :

- le maintien des dépenses municipales par habitant parmi les plus basses des municipalités comparables;
- des taux de taxation résidentiels très compétitifs avec une volonté soutenue d'assurer un dynamisme économique tout en encourageant la création d'emplois;
- une organisation municipale engagée vers l'efficacité en matière d'organisation du travail et la recherche de technologie numérique innovante pour la population;
- des investissements soutenus dans nos infrastructures et nos équipements. Pensons au nouvel aréna, au Centre multifonctionnel Guy-Dupré, à la réfection de nos rues, etc.;
- une volonté de consulter la population sur des projets majeurs. Pensons au TOD, au site de la briqueterie, à la revitalisation de nos artères principales;
- de multiples actions en vue d'améliorer la mobilité active et le transport collectif. Pensons à l'ajout de voies cyclables, au réaménagement des circuits d'autobus et à sa gratuité, aux mesures de réduction de la vitesse dans nos rues;
- une politique familiale et un plan d'action actualisés.

Cet exercice budgétaire visait également à structurer notre avenir afin de nous assurer d'être en mesure de répondre aux besoins évolutifs de la population et de permettre à notre communauté d'être encore plus forte et durable.

Les nouvelles dispositions du gouvernement provincial qui viennent reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité consolident notre vision tout en nous donnant de nouveaux outils pour structurer notre devenir.

Nous sommes sur le point de clôturer les festivités du 350^e anniversaire de La Prairie. Nous pouvons dire mission accomplie et un grand merci à tous les bénévoles qui ont encore une fois démontré leur amour et leur engagement pour leur ville. Résolument *ournée vers l'avenir*, la communauté laprairienne est maintenant prête pour être une ville d'autant plus humaine, toujours plus moderne et à l'écoute de ses citoyens.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement mes collègues du conseil municipal pour leur étroite collaboration dans l'élaboration du budget.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour saluer notre directeur général, monsieur Jean Bergeron, notre trésorière et directrice des Services administratifs et financiers, madame Nathalie Guérin, notre assistant-trésorier, monsieur Christian Dubé ainsi que toute l'équipe municipale qui ont prêté main-forte avec détermination et efficacité.

À l'occasion des Fêtes, j'offre à toute la population laprairienne et à tous les employés, mes vœux les plus chaleureux de santé et de bonheur. Je vous souhaite que l'année 2018 soit ponctuée de nombreuses réussites et qu'elle soit couronnée de nombreux gestes d'amitié et de générosité.

Joyeux Noël et bonne année à toutes et à tous !

DONAT SERRES, MAIRE